

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2010  
BRASSY- VELOTTE

COMPTE RENDU

---



Membres : 25  
Présents : 22  
Excusés : 3

Date d'envoi de la convocation : 02 novembre 2010

**LE 16 NOVEMBRE 2010, A 18H30, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A BRASSY, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 02 NOVEMBRE 2010.**

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Dominique MAJDANSKI (Brassy), Patrice GRIMARDIAS, Yves GIRARDOT (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Hélène PINGUET, Fabien BAZIN, Jean Pierre LACROIX (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Alban BOURGEOT (Pouques Lormes), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Michel NICOT (St Martin du Puy)

Procurations :

-

Excusés :

Christian PAUL, Jean Marc BOURGEOT (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Christelle JEANNIN (St Martin du Puy) Fabien BUSSY (Dun les Places) Maurice THEVENIN (Pouques Lormes)

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Délégation de service public : évaluation des documents et lancement de la procédure de mise en concurrence
- ✓ Organisation des services administratifs de la communauté de communes de décembre à avril.
- ✓ Projet d'aménagement des chemins de mémoire en relation avec le Parc Naturel Régional du Morvan.
- ✓ Questions diverses

### **1- Délégation de service public : évaluation des documents et lancement de la procédure de mise en concurrence**

Consécutivement à la délibération du 06 octobre 2010, la commission technique paritaire réunie le 13 octobre 2010 a travaillé sur un document de consultation pour la délégation de service public à l'étang du goulot.

Après avoir fait la présentation du document, monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à publier l'avis d'appel à candidatures, de procéder à l'ouverture des plis et d'entamer les négociations en lien avec la commission.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de délégation de service public.

### **2- Organisation des services administratifs de la communauté de communes de décembre à avril.**

Dans le cadre des rationalisations des dépenses de la CCPM et pour éviter de supprimer des services essentiels, il est proposé plusieurs actions :

- que les services administratifs trouvent une autre organisation le temps du congé maternité de Mme BOUTEILLE, de décembre à avril.  
En effet, elle ne serait pas remplacée lors de cet arrêt. Des heures complémentaires pourraient être octroyées à Mme Bailly pour qu'une permanence soit assurée les après midi pour la gestion du quotidien. Le Président en appelle aux élus afin que le travail ne repose pas seulement sur cet agent. La même quantité de travail ne pourra être demandée du fait des heures de travail qui seront moindres.
- récupérer les heures de secrétariat de l'école de musique afin de ne plus les payer à l'école de musique, ces heures de travail pourraient être confiées au centre social. Dans le cadre du travail avec les associations, le président informe l'assemblée que des négociations ont été menées avec la FOL pour bénéficier d'un local afin de faciliter l'usage des salles.
- de rentrer en contact avec une association pour les économies de fonctionnement. La CCPM pourrait y adhérer, cela permettra aux mairies de bénéficier des économies. A ce sujet il est rappelé de faire un effort pour commander des marques qui soient éco-compatibles.
- de renégocier la dette avec les banques afin de faire des économies sur les remboursements de prêt. Une étude sera menée pour savoir si des clauses qui permettent les remboursements anticipés.
- de négocier avec les locataires les acquisitions de biens immobiliers
- une réunion pourrait avoir lieu avec les services fiscaux un samedi matin pour éclaircir ce à quoi l'on va avoir droit en recettes pour le budget 2011.

### **3- Projet d'aménagement des chemins de mémoire en relation avec le Parc Naturel Régional du Morvan.**

Le projet « Chemins de mémoire - Résistances en Morvan » vise à mettre en valeur les sites de mémoire en plein air et à créer un des circuits touristiques des « Chemins de mémoire », ainsi qu'une charte graphique. L'ensemble des sites retenus est au nombre de 45, divisés en 7 secteurs géographiques.

Ce projet s'appuie sur quelques principes directeurs :

**-Répondre aux enjeux de transmission et d'animation du territoire par une programmation culturelle et pédagogique qui fasse vivre cette mémoire.**

-Faire que les habitants se réapproprient leur histoire.

-S'appuyer sur la valeur économique du tourisme de mémoire.

-Mieux communiquer sur les sites sans tomber dans le « panneautage » à l'excès qui vide les sites de tout contenu.

**-Créer un pôle de coordination et d'animation rassemblant le musée de la Résistance et le Centre d'interprétation sur la mémoire de Dun-les-Places.**

**Le projet de valorisation de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale proposé investit quatre domaines d'actions :**

**-L'aménagement des sites de mémoire avec la déclinaison d'une identité visuelle commune.**

**-Le développement d'une programmation culturelle reposant sur le partenariat à venir entre le Musée de la Résistance et le Centre d'interprétation de la mémoire de Dun-les-Places.**

**-La mise en place d'animations pédagogiques avec des actions spécifiques en direction des établissements scolaires du Morvan et des actions pour d'autres territoires.**

**-La création d'outils de communication et de promotion.**

Une étude scénographique et paysagère est en cours sur un premier secteur : les sites de Saint-Brisson, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan, Saint-Agnan, Marigny l'Eglise, Saint-Martin-du-Puy, Mazignien, Lormes, Chalaux.

Sur chacun des sites, le symbole du maquisard sera décliné.

Par installations scénographiques, il faut entendre une mise en valeur des sites à partir de création de panneaux, de signalétiques, de visuels, d'éclairages adaptés ou même de sons (liste non exhaustive).

Par aménagements paysagers, il faut entendre une mise en valeur des sites par des propositions d'intervention favorisant leur accès et une intégration simple et harmonieuse à leur environnement naturel.

#### **4- Questions diverses**

##### Modifications budgétaires sur le budget général

Dépenses de fonctionnement :

- compte 6236 : - 2500 €
- compte 6135 : - 1000 €
- compte 60632 : - 1000 €
- compte 6218 : + 4500 €

Dépenses d'investissement :

- compte 020 : - 900 €
- compte 1641 : + 900 €

##### Produits irrécouvrables :

Le comptable présente un état de produits irrécouvrables de 52,88 € à admettre en non valeur.

### Taxe de séjour :

Monsieur le Président propose la répartition suivante de la taxe de séjour pour l'année 2010 :

Entretien chemins de randonnée : 1812

Entretien chemins de VTT : 2500

Edition brochure Lormes : 1010

Edition Sets de table : 1360

Document des Grands Lacs : 600

Matériel informatique OT : 170

TOTAL : 7452€

### Prime exceptionnelle à un agent mis à disposition de la CCPM:

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'indemniser à hauteur de 150 € monsieur Mormiche pour le travail fourni dans le courant de l'été 2010 autour de l'étang du Goulot.

### Convention mise à disposition du local canoë kayak

Monsieur le Président présente la convention de mise à disposition pour le canoë kayak.

### Convention de mise à disposition de terrains :

Le Président présente le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Saint Martin du Puy au sujet des terrains qui seront utilisés par la CCPM pour la création d'une voie de desserte économique. Les terrains concernés, d'une superficie de 3 985 m<sup>2</sup>, sont situés sur tout ou partie des parcelles cadastrales section A n°s 635-637-640-642-644-645-647 et sur une longueur de 210 m du chemin rural dit d'Empury à Saint Martin du Puy depuis l'intersection avec la route départementale 944.